



CTSD 1^{er} février 2019

Déclaration du SNUipp-FSU 93

Monsieur le directeur académique,

Le gouvernement a confirmé les mesures de destruction progressives de la fonction publique, comme le recours accru aux contractuels à la place de fonctionnaires engagés au service de l'intérêt général, ou la suppression pure et simple de 120 000 postes des agents des trois fonctions publiques...

Pendant ce temps, les juges des enfants, les travailleurs sociaux, alertent sur l'impossibilité de protéger les enfants en danger de Seine-Saint-Denis, enfants que nous accueillons dans nos classes... mais ce n'est pas le sujet de ce CTSD. Un point commun toutefois : ce sont tous les services publics qui souffriront des mesures décidées par ce gouvernement, hôpitaux, écoles, justice, bref, tout ce qui permet à notre société d'enrayer les inégalités les plus criantes. C'est parce que d'autres choix sont tout à fait possibles, avec plus de justice fiscale pour plus de justice sociale, que de nombreux collègues seront en grève et en manifestation mardi prochain 5 février.

Aujourd'hui, nous devons travailler à la répartition des 282 postes du 1^{er} degré pour la rentrée 2019... alors que nous en avons 466 l'an dernier et que la hausse démographique se poursuit, puisque 1393 élèves supplémentaires sont attendus en septembre dans les écoles maternelles et élémentaires. Et encore le 1^{er} degré peut-il s'estimer épargné, puisque dans le second degré, des postes sont supprimés pour financer la mesure « 100% réussite » du ministre Blanquer dans le primaire.

Qu'en est-il de cette mesure en Seine-Saint-Denis ?

Avec 282 postes seulement, impossible de créer simplement tous les postes nécessaires au dédoublement des CE1 en REP, malgré les annonces ministérielles. Sous prétexte de « ne pas avancer à marche forcée », et parce que les locaux ne le permettent pas, nos collègues de REP attendront. Tant pis si les collègues des 300 écoles concernées deviennent les « parents pauvres » de l'Education prioritaire : pas la même prime qu'en REP+, pas de pondération pour la formation, pas de points dans le nouveau barème du mouvement intra, et maintenant 1 moyen en plus seulement, quel que soit le nombre de classes de CE1... il faudra reconnaître clairement que les moyens qui nous sont attribués ne suffisent pas, y compris pour mettre en œuvre la « priorité ministérielle » en Seine-Saint-Denis.

Et pourtant tout est fait pour que personne n'y comprenne plus rien. Un moyen en plus mais une classe en moins ? Qui est poste et qui est moyen ? Certains CP sont moyens mais d'autres restent postes... Une célèbre encyclopédie nous explique qu'un algorithme, c'est « l'ensemble de formules, de signes et de conventions accessibles aux seuls initiés ». Ce qui fonde la fonction publique, c'est bien sûr d'être au service de l'intérêt général. Mais c'est aussi d'être l'affaire des agents qui la font vivre, qui se mêlent de l'évolution de leur mission par l'intermédiaire de leurs représentants élus dans les instances. Le SNUipp-FSU vous rappelle solennellement, monsieur le directeur académique, que veiller à ce que la gestion du système reste compréhensible, pour être équitable et transparente, est de votre responsabilité. C'est pourquoi nous vous demandons instamment que tous les postes, classes ou « moyens », soient comptabilisés comme des classes. Les équipes doivent ensuite avoir la liberté et la responsabilité d'organiser au mieux les structures pédagogiques : classes, co-interventions, Plus-De-Maîtres-Que-De-Classes... Nous vous demandons aussi de respecter les seuils

d'ouverture de classes des CE2 au CM2 en Education prioritaire, les seuils en maternelle, et en élémentaire hors éducation prioritaire. Nous vous demandons de mettre à disposition des équipes un poste pour 12 élèves pour les niveaux de CP et CE1 en Education prioritaire car c'est ce qu'annonce le ministère, alors que vos mesures se basent sur des groupes de 14 et encore puisque vous n'avez prévu qu'un seul « maître supplémentaire » pour toutes les classes de CE1 en REP dès que les locaux manquent. Nous vous demandons aussi de respecter la préconisation du CTM du 20 décembre 2017 en intégrant tous les dispositifs actuels dans le calcul des décharges de direction. Et de respecter réellement la liberté pédagogique des enseignants, de cesser d'imposer à nos collègues ce que vous appelez un « accompagnement » et qu'ils vivent comme un contrôle pénible et déstabilisant.

En préparant cette carte scolaire, Monsieur le directeur académique, les militants du SNUipp-FSU 93 ont été frappés par le fait que les chiffres et les méthodes de calcul utilisés par la DSDEN ne correspondent pas à la réalité des structures existantes, mais permettent d'afficher un très grand nombre de « création » de moyens, plutôt que des ouvertures de classes de cycle 3. Est-ce une manière de répondre à des impératifs d'affichage ? Nous vous demanderons, au cours de ce CTSD, de revenir au plus près des besoins des écoles, et de rééquilibrer les ouvertures entre « postes classes et « moyens CP/CE1 ».

Nous vous demandons également : de créer des postes de RASED, de remplaçants, de Conseillers à la scolarisation et de Référents handicap, de formateurs 1^{er} degré CPC et PEMF/DEA, de médiateurs scolaires pour les 600 enfants qui ne sont pas à l'école... et de recommencer à ouvrir des TPS, partout où les équipes sont prêtes à le faire, au lieu d'abandonner à bas bruit cette mesure de réelle justice sociale.

Ce CTSD examine également une nouvelle organisation du remplacement : le SNUipp-FSU 93 sera très vigilant à ce que la BD-REP + ne soit pas noyée dans le remplacement classique. Nous veillerons à ce qu'aucune catégorie de remplaçants ne subisse une perte de rémunération ou une aggravation de conditions de travail, comme nous exigeons que le remplacement en général s'améliore dans les écoles : mais pour cela, il eut fallu créer des postes, ce qui n'est pas possible avec la dotation insuffisante qui est la nôtre.

Un projet de mouvement intra est également présenté : à l'heure où tout le monde parle de rapprocher les niveaux de décisions des usagers, l'Education nationale fait l'inverse, ce sont des priorités décidées nationalement qui s'imposent aux règles patiemment bâties dans les départements pour répondre aux spécificités locales... Qui plus est, nous avons reçu hier soir des éléments de barème qui ne correspondent pas à ce que nous avons commencé à discuter en réunion en début de semaine... drôle de dialogue social sur un sujet aussi important pour nos collègues ! Dans les modifications de dernière minute, il y a une différence de calcul pour l'AGS qui ne nous convient pas.

Pour ne revenir aux moyens de la prochaine rentrée, il faudrait résolument une autre dotation que 282 postes pour les écoles du département, comme il faudrait une autre politique fiscale et sociale pour l'ensemble des services publics dans le pays.

C'est pour cela que nos collègues seront en grève, certains aujourd'hui, d'autres mardi, d'autres encore manifesteront mercredi 6 février avec nos collègues AESH qui ont besoin d'un statut et d'une rémunération décente. C'est pour toutes ces raisons qu'ils manifesteront sous vos fenêtres ce midi, pour exiger les conditions d'une rentrée 2019 qui respectent les élèves et les enseignant-es de ce département.